



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2017

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 8 de l'ordre du jour

**Suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action
de Vienne**

Exposé écrit* présenté par l'Association Bharathi Centre Culturel Franco-Tamoul, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 mai 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.17-09198 (F)



* 1 7 0 9 1 9 8 *

Merci de recycler



L'autodétermination des tamouls et la responsabilité juridique au Sri Lanka*

Il y a huit ans, en mai 2009, les militaires sri-lankais tuèrent plus de 200 000 civils au Nord-Est du Sri Lanka. Mais la victoire de 2009 eût un prix, un prix humain. Environ 300 000 personnes ont dû être déplacés. D'après les Nations Unies, quelques 70 000 civils ont été tués durant les cinq premiers mois de 2009. Des familles et des communautés ont été détruites au-delà de ces chiffres. D'après une enquête réalisée dans les zones ravagées par la guerre, 80% des femmes étaient soit veuves, soit non-mariées, soit divorcées ou soit vivaient séparées de leur mari. Parmi elles, 70% s'occupaient de leur foyer et la majorité n'avait pas d'emploi.

La dévastation causée auprès de la population civile est devenue le sujet d'enquêtes journalistiques et d'organisations de défense des Droits de l'Homme. En février 2013, Human Rights Watch (HRW) publiait un article intitulé : "Nous allons vous enseigner une leçon : la violence sexuelle dont font preuve les forces de sécurité sri sri-lankaises contre les tamouls" dans lequel 75 cas de viol de femmes tamoules commis par les forces de sécurité entre 2006 et 2012 sont rapportés.

Le rapport OISL, préparé sans que les auteurs aient pu se déplacer au Sri Lanka, pourrait démontrer que les viols commis envers les Tamouls sont des actes de génocide par nature.

Le rapport identifie l'échec du Sri Lanka en tant qu'Etat mais aussi l'échec de ses institutions constitutionnelles et notamment son système judiciaire. Il s'agit d'un sujet sérieux et les futures enquêtes criminelles devront être commandées au niveau international pour enquêter indépendamment sur le génocide tamoul.

Au Sri Lanka, il y a eu environ dix-huit Commissions d'enquêtes entre 1963 et 2013, mais aucune d'entre elles n'a pu rendre justice. Il est important de préciser que la majorité de ces commissions était liée à des crimes contre les Tamouls.

Le Sri Lanka a longtemps utilisé la "souveraineté" comme une défense contre "l'intervention" et a exécuté ses plans génocidaires sur le peuple tamoul. Déjà avant l'émergence du LTTE (Liberation Tigers of Tamil Eelam), le Sri Lanka avait commis de multiples génocides envers les Tamouls.

Les gouvernements successifs de 1948 avaient adopté des positions anti-tamouls. Aucun Tamoul n'a participé à la réalisation de version actuelle. Le Myrthiripala Srisana était à la tête du gouvernement à la fin 2009 durant les derniers épisodes de la guerre, où 40 000 Tamouls disparurent. Ce génocide de guerre a été utilisé comme un instrument pour anéantir la souveraineté des Tamouls qu'ils avaient réussi à atteindre à travers 60 années de résistance.

La terre natale des Tamouls est occupée par les militaires sri-lankais avec un ratio d'environ 1 soldat pour 6 tamouls. Alors que l'armée sri-lankaise est composée à 99% de Cinghalais. Cette militarisation ne protégera pas les victimes ni les témoins, qui sont majoritairement tamouls. C'est mon devoir de rappeler à ce forum que la constitution sri-lankaise n'a pas été approuvée par le peuple tamoul.

C'est pourquoi la majorité des représentants tamouls ont exprimé leur demande d'enquête indépendante et internationale pour le génocide. Cette demande est émise suite à la violence dont le gouvernement sri-lankais fait preuve et sa politique décevante depuis 1948. Le président actuel Mythiribala Sirisena et le premier ministre Ranil Wickramasinge ont proposé une réconciliation. Le chef de la commission et l'ancien président Chandrika sont responsables des crimes odieux contre les Tamouls. Certains de ces crimes sont listés dans le OISL.

Les auteurs de ces crimes devraient être poursuivis et les victimes ont besoin d'être protégées en rétablissant leur souveraineté dans leur pays.

Il ne peut y avoir deux normes pour des crimes odieux comme les génocides.

Exempter le Sri Lanka des enquêtes indépendantes internationales va simplement renforcer la gravité du génocide sur le peuple tamoul. La communauté internationale devrait parvenir à faire enquêter le tribunal international sur la situation du Sri Lanka ou référer de la position sri-lankaise à la cour internationale, comme ce fût le cas pour la Syrie.

De tels événements sont des exemples qui pourraient expliquer pourquoi le Sri Lanka n'a pas la capacité à enquêter sur ses propres crimes. Comme partout ailleurs, il faut protéger les victimes par leur propre souveraineté pour qu'elles puissent témoigner des crimes commis.

Nous accueillons le référént du secrétariat général de la République Arabe Syrienne à l'ICC. La vie du peuple tamoul est aussi précieuse que celle du peuple syrien. Ainsi, le génocide tamoul doit être jugé au International Criminal Tribunal for Sri Lanka (ICTLS) sous l'article 22 de la charte des Nations Unies.

Personne ne devrait être juge de sa propre cause.

La précédente résolution du Conseil des Droits de l'Homme (A/HRC/30/L.29) – parrainée par le gouvernement sri-lankais – avait réitéré la nécessité d'établir un mécanisme juridique spécial pour enquêter et poursuivre « les violations et abus des Droits de l'Homme et violations des lois humanitaires internationales ». Cette mesure souligne « l'importance de la participation dans la mécanique juridique sri-lankaise, ainsi que dans le bureau des avocats du Commonwealth et des autres juges étrangers, des avocats de la défense et des procureurs autorisés et des enquêteurs.

Nous nous soucions de la récente déclaration du Président Maithripala Sirisena (lors de son interview sur la BBC le 21 janvier 2016). Il explique en effet qu'il « n'acceptera jamais une implication internationale » et qu'ils ont « largement assez de spécialistes, d'experts et de personnes instruites dans [leur] pays pour résoudre les problèmes internes ». Cette déclaration va à l'encontre des principes et de l'esprit de la résolution du Conseil des Droits de l'Homme. Elle est également absolument incorrecte – comme clairement soulignée dans de nombreux rapports d'experts indépendants de l'ONU – le système judiciaire sri-lankais n'a pas l'indépendance, l'impartialité ou l'expertise requise pour engager des poursuites justifiées et effectives contre les crimes de guerre. Le gouvernement sri-lankais ne doit pas être autorisé à revenir sur ses engagements ou à se cacher derrière des excuses juridiques pour bloquer la participation judiciaire internationale et des poursuites.

Si les mécanismes de responsabilité juridique sont censés « respecter la loi et établir la confiance entre toutes les communautés au Sri Lanka », il doit y avoir un processus de délibération significatif. La voix des victimes doit être entendue. Et leur point de vue sur la nécessité de la pleine participation des juges étrangers et procureurs au sein du processus juridique doit être pris en compte.

Il devient urgent que vous insistiez sur le fait que le gouvernement sri-lankais effectue de larges délibérations avec toutes les parties prenantes et respecte ses engagements internationaux en appliquant les principes et l'esprit de la résolution établie par le Conseil des Droits de l'Homme.

Les prisonniers politiques tamouls

Les droits de tous les prisonniers du Sri Lanka sont régulièrement violés. Cependant ce sont les prisonniers politiques tamouls – soit une grande majorité de ces prisonniers politiques – qui subissent les plus sévères formes d'abus. Depuis que le conflit entre le gouvernement sri-lankais et le LTTE (le groupe de militants séparatistes) s'est transformé en guerre civile en 1983, des dizaines de milliers de Tamouls suspectés d'être en lien avec le LTTE ont été arrêtés et détenus dans des prisons, des camps de détention et en garde à vue. De nombreux cinghalais ont été arrêtés pour les mêmes raisons et certains ont également subi des abus et de mauvais traitements.

Le gouvernement sri-lankais a nié l'utilisation courante de la torture dans le pays et a refusé d'enquêter sur les rapports généralisés de cette pratique ou de tenir pour responsables les personnes suspectées. Le Sri Lanka devrait se consacrer effectivement à mettre fin aux violations des Droits de l'Homme et à l'impunité de ses auteurs au lieu de s'employer à défendre le pays contre les critiques.

Nous incitons les membres du Conseil des Droits de l'Homme et les états observateurs à :

- Adopter une mesure pour la mise en œuvre des recommandations de OISL qui ont pour but de mettre fin à l'impunité, tenir compte du passé, réformer les systèmes et assurer un engagement continu du Conseil des Droits de l'Homme, en surveillant l'application des rapports OISL et la situation des Droits de l'Homme au Sri

Lanka et en prévoyant de communiquer régulièrement des nouvelles du pays.

- Offrir une expertise internationale afin d'assurer que les allégations identifiées par OISL concernant les crimes en vertu du droit international commis par les forces du gouvernement sri-lankais et les groupes armés alliés soient immédiatement, totalement et effectivement étudiés et que les suspects de crimes soient poursuivis par de véritables procédures qui se conforment pleinement aux standards internationaux pour un procès juste.
- Offrir une expertise internationale afin d'assurer que les victimes de ces crimes en vertu du droit international, des violations des Droits de l'Homme et des abus bénéficient de recours efficaces tels que la réparation complète et la vérité.
- Offrir au peuple tamoul la possibilité d'un référendum, conformément au UDHR
- Soutenir les mesures recommandées ci-dessus au Conseil des Droits de l'Homme
- Offrir son soutien et inciter le Sri Lanka à accepter une coopération internationale et une expertise pour mettre fin à l'impunité.
- Assurer que l'assistance fournie fasse la lumière sur la centralité des victimes et leur statut spécial dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes pour révéler la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition de ces violations.

Le gouvernement sri-lankais devrait :

- Lancer une consultation publique significative de grande envergure qui inclurait les victimes et leur famille, la société civile et les autres intervenants dans le but de comprendre leurs besoins et leurs attentes à propos de la vérité, la justice, la réparation complète, incluant des garanties de non-répétition et assurer leur pleine participation dans chaque procédé de responsabilité juridique.
- Abroger l'Acte de Prévention du Terrorisme qui autorise les autorités avec une large discrétion à garder des détenus où ils le souhaitent et de les déplacer alors qu'ils sont surveillés et à cesser d'utiliser la loi jusqu'à ce qu'elle soit abrogée.
- Ratifier le protocole optionnel à la Convention contre la torture ou tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant, ou punition, le statut de Rome de la Cour Criminelle Internationale, la Convention Internationale pour la protection des personnes victimes de disparition forcée.

*Swiss Council of Eelam Tamils (SCET), Association Le Collectif La Paix au Sri Lanka, des ONG sans statut consultatif partageant également les opinions exprimées dans cet exposé.